

belleville

JANVIER 2025
N°92

DEMOCRATIE



*Le conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux
pour l'année 2025*



Vous pouvez retrouver des infos, des photos et toute l'actualité de votre commune sur notre page facebook : @belleville-sur-meuse

Horaires d'ouverture de la Mairie
Tél : 03.29.84.31.81

LUNDI MARDI
JEUDI VENDREDI
8h30 à 12h00

MERCREDI
8h30 à 12h00
13h30 à 17h00



Directrice de publication :
Marie-Paule SOUBRIER

Conception et impression :
LEHERLE GRAPHIC VERDUN
Illustrations : FREEPICK

L'ÉDITORIAL DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers Bellevilloises et chers Bellevillois

Après des élections européennes puis des législatives précipitées, notre pays se retrouve divisé et notre société abîmée dans un climat national où l'invective et le rejet sont tristement relatés. Pourtant les jeux olympiques et paralympiques avaient rassemblé l'ensemble des Français. Mais la vie politique manque de repère, c'est pourquoi la commune en est un. Elle demeure un pôle d'équilibre. Elle est garante de la continuité du service public, pour tous et partout sur le territoire. Plus que jamais, la commune crée du lien et rassemble les bonnes volontés. Comme le clamait Victor Hugo, « c'est par la fraternité qu'on sauve la liberté ». Et j'ajouterai la démocratie aussi.

Malgré les événements heureux ou malheureux, les douleurs et les bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement continuons à espérer. Le vœu le plus important est la santé afin de passer une bonne et heureuse année 2025.

Même si le budget communal est de plus en plus contraint du fait de la situation politique de notre pays et le sera certainement davantage, nous poursuivons nos investissements dans la mesure de nos capacités financières et toujours en sollicitant les aides financières de l'Etat, de la Région et du Département.

De ce fait, la solidarité est indispensable pour que chacun trouve sa place et bénéficie des bienfaits de l'action collective. Nous sommes tous liés et solidaires œuvrant pour un but commun : l'épanouissement et le bien-être de chacun. Cette description s'applique parfaitement à l'état d'esprit qui anime notre équipe municipale et qui l'amène à envisager des projets au profit des administrés puis à les réaliser.

Toutefois les projets mettent du temps avant leur réalisation. Par exemple l'installation d'une centrale photovoltaïque, qui malgré les discours mets du temps à se réaliser.

Les défis et les chantiers qui nous attendent sont encore nombreux mais nous les abordons avec enthousiasme et le sentiment d'être utiles à la collectivité.

C'est dans ce cadre que je souhaite une bonne année à toutes nos associations qui entretiennent cette vie locale tellement importante dans le bien vivre ensemble. Encore merci à leurs dirigeants et aux membres actifs, qui œuvrent au dynamisme de la commune.

Je tiens à exprimer mes remerciements au personnel technique qui veille au bon entretien de la commune, ainsi qu'au personnel administratif, pour la conscience professionnelle et le bon accueil

réservé à toutes les personnes qui ont besoin des services de la mairie. Merci pour leur implication et leur dévouement pour faire en sorte que Belleville soit une commune agréable à vivre.

Leur travail est essentiel pour l'équipe municipale et moi-même, c'est un travail en confiance. Merci aux élus qui m'aident au quotidien. Chaque jour ils sont présents. Parler d'équipe n'est pas un vain mot.

La commune est heureuse d'accueillir de nouveaux habitants et de leur souhaiter une bonne intégration dans notre ville.

Pour la quatrième année, le Conseil Municipal des Enfants a été mis en place cet automne et participera à sa manière à la vie de la cité. Ces premiers pas dans la vie citoyenne sont, nous l'espérons, un terreau qui donnera plus tard racine à l'engagement de nos enfants pour la vie collective et le respect des autres, quelles que soient nos différences. Merci à leurs parents qui leur permettent de s'investir.

Au seuil de la nouvelle année, je présente au nom de toute l'équipe municipale, des meilleurs vœux de santé et de prospérité à toutes les Bellevilloises et à tous les Bellevillois. Mais je pense également à celles et ceux qui doivent faire face à l'adversité, aux ennuis de santé, aux difficultés d'ordre économique et social et pour lesquels la vie de tous les jours est difficile.

Soyons confiant en l'avenir malgré les incertitudes du moment. Il nous faut rester optimiste pour notre avenir et celui de nos enfants.

Bonne année 2025 à vous et à ceux qui vous sont chers

Marie-Paule SOUBRIER

*Maire de Belleville-sur-Meuse
Vice-Présidente du Conseil Départemental
en charge de l'Éducation*



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2023

Engagement du ¼ d'investissement :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à mandater la somme de 100 000 € répartie de la façon suivante : 30 000 € à l'article 21848 et 70 000 € à l'article 2313, avant le vote du budget primitif 2024.

Versement de la subvention au CCAS :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à verser une subvention de 20 000 € au CCAS du budget général au budget du CCAS dès le 1er janvier 2024.

Créance admise en non-valeur :

A l'unanimité des membres votants : Accepte l'admission en non-valeur au nom de l'ONF datant de 2012 au titre de la location de la salle des fêtes du 12 mai 2012, soit 100,00 €.

SMIAU - Avenant n°2 à la convention d'urbanisme :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'urbanisme qui précise les modalités de fonctionnement, les rôles et obligations respectifs de la CAGV et de la Commune et d'acter les ajustements.

Avenant n° 8 au marché initial - Mise aux normes de la salle des fêtes - Lot 7 Electricité :

Par 17 voix pour et 5 abstentions : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 8 au marché initial pour la mise aux normes de la salle des fêtes avec l'entreprise E.G.I.L concernant l'ajout de prises supplémentaires pour un montant de 501,85 € HT.

Avenant n° 9 au marché initial - Mise aux normes de la salle des fêtes - Lot 7 Electricité :

Par 17 voix pour et 5 abstentions : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 9 au marché initial pour la mise aux normes de la salle des fêtes avec l'entreprise E.G.I.L concernant l'ajout d'un luminaire à d'entrée pour un montant de 863,15 € HT.

Décision modificative :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à réaliser une décision modificative afin de pouvoir mandater les charges de personnel et frais assimilés jusqu'à la fin de l'année 2023 sans manquer de crédits budgétaires.

Subvention au Comité des Œuvres Sociales pour les médailles et les départs à la retraite :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à verser une subvention au Comité des œuvres Sociales du Personnel Communal de Belleville sur Meuse destinée à récompenser les agents communaux détenteurs de la Médaille d'Honneur Communale et lors des départs en retraite.

Tarifs de la Salle des Fêtes - Complément :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à appliquer les tarifs complémentaires de la salle des fêtes.

Désignation d'un référent déontologue à destination des élus :

A l'unanimité des membres votants : désigne Monsieur Nicolas DESFORGES, référent déontologue pour la commune.

Zone d'accélération Energie Renouvelable :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à mettre un avis favorable sur la ZAENR proposée pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables.

Convention de partenariat avec l'AMSEAA - Centre Educatif Fermé :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'AMSEAA - Centre Educatif Fermé de Thierville.

Validation du règlement du Marché de la Gastronomie et de l'Artisanat :

A l'unanimité des membres votants : Valide le règlement intérieur du Marché de la Gastronomie et de l'Artisanat.

Informations diverses :

Marie-Paule SOUBRIER :

- Prochain CA de l'Harmonie Municipale le 07 décembre 2023. Les membres de droit et les conseillers municipaux élus au CA ont été invités.

Sébastien SPAGNUT :

- Une réunion d'information sur le composte, les nouveaux containers poubelles pucés et de bio seaux, a eu lieu le 04 décembre dernier à la MJC par la CAGV. Plus de 100 personnes présentes.
- Défilé de Saint-Nicolas : Le comité des fêtes a réalisé un beau char sur le thème d'Aladin pour le défilé de Saint-Nicolas.

Sylvain CHARDIN :

- Pose des guirlandes de Noël dans les arbres de la place Maginot par les Services Techniques : très bien fait.

Christophe OME :

- Le marché de Noël aura lieu dans la cour de l'école Maginot le 20 décembre prochain. Déjà 32 exposants d'inscrits.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

DETR - Dossier Toiture bâtiment Mairie-Salle des Fêtes :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR dans le cadre de la rénovation de la toiture du bâtiment Mairie-Salle des Fêtes.

DETR - Dossier Porte d'entrée Maison de Santé :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR dans le cadre du changement de la porte d'entrée de la Maison de Santé.

Renouvellement contrat de maintenance logiciel BIBLIBRE bibliothèque :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à renouveler le contrat de maintenance avec la société BIBLIBRE pour le logiciel de la bibliothèque municipale comprenant l'hébergement, le support et la maintenance pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2024 et pour un montant annuel HT de 230 € (tarif 2023), tarif 2024 non encore connu.

Tarifs de la Salle des Fêtes - Complément :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à appliquer les tarifs complémentaires de la salle des fêtes.

Tarifs location matériel :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à appliquer les nouveaux tarifs de location de matériels.

Déclassement partie communale parking ex-LIDL :

A l'unanimité des membres votants : approuve la procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie du parking ex-LIDL, 2 rue du Général de Gaulle, en vue de vendre.

Vente de terrain partie communale parking ex-LIDL aux Coopérateurs de Champagne :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à vendre la partie du parking ex-LIDL, 2 rue Général de Gaulle, partie du domaine public communal qui vient d'être déclasser, aux Coopérateurs de Champagne, propriétaires du bâtiment ex-LIDL et de l'autre partie du parking, à un prix de 70 000 €.

Signature diverses conventions Travaux Rue du Général Sarraill :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer les différentes conventions avec les différents concessionnaires intervenants et la CAGV pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs (téléphone, fibre, électricité) de la rue du Général Sarraill.

Modification de la convention entre la Commune et l'Association Belleville Nature Environnement :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer la convention modifiée avec l'Association Belleville Nature Environnement.

Informations diverses :

Marie-Paule SOUBRIER :

- Suite au CA de l'Harmonie Municipale du 07 décembre 2023, les dirigeants devaient informer la commune du devenir de l'association courant janvier 2024. Aucune nouvelle.
- Elections Européennes le dimanche 9 juin 2024
- Dans le cadre de la Commission des listes électorales, il faut nommer :

3 Titulaires + 3 Suppléants de la Majorité
2 Titulaires + 2 Suppléants de l'Opposition

	Titulaires	Suppléants
Conseillers de la Majorité	Régine MUNERELLE Joëlle EWANGUE Marie-Christine GEHIN	Martine JEANNESSON Patrick MARTIN Dylan DELCROIX
Conseillers de l'Opposition	Samuel AMBROSIO Laura JANDIN-CAPAO	Erwan COLSON Virginie FOURILLON

Patrick MARTIN :

- La plantation des arbres sur la parcelle communale cadastrée AL 753 « AU FRAICHEUR » dans le cadre de la convention passée avec l'AMOMA, débutera le 14 février 2024 à 14 h 00.



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Approbation du compte administratif 2023 du budget général :

A 15 voix pour et 5 abstentions : adopte le compte administratif 2023 du budget général présenté par Madame la 1ère Adjointe.

Approbation du compte de gestion 2023 du budget général :

A 17 voix pour et 5 abstentions : adopte le compte de gestion 2023 du budget général de Monsieur le Trésorier.

Affectation du résultat 2023 du budget général :

A l'unanimité des membres votants : décide d'affecter les résultats présentés au budget général.

Vote des taux de fiscalité 2024 :

A 17 voix pour et 5 voix contre : dans le cadre de l'entrée en vigueur du schéma de financement des collectivités territoriales issu de la suppression de la taxe d'habitation, les communes se voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation résidence principale (THRP). Donc, nous devons ajouter à notre taux de 9,40 % le taux du Département qui est de 25,72 % ce qui amène la commune à voter un taux de 35,12 %. Le produit de cette taxe sera corrigé par un coefficient correcteur qui mettra la commune dans une situation de contributeur. Ainsi, le contribuable paiera la taxe foncière bâtie à hauteur de 35,12 % de la valeur locative ; mais la commune ne recevra que le produit correspondant à 9,40 % puisqu'elle n'a plus de ressources THRP depuis 2015. Il a été décidé de voter une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants depuis plus de 5 ans.

Les taux de fiscalité 2023 sont votés comme suit :

- Taxe d'habitation : 0.00 %
- Taxe foncière bâtie : 35.12 %
- Taxe foncière non bâtie : 0.00 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants depuis plus de 5 ans : 8 %

Vote des subventions 2024 :

A l'unanimité des membres votants : valide la proposition des subventions aux associations pour l'année 2024 qui a été étudiée par la Commission Vie Associative.

A 18 voix pour, 2 abstentions et 2 contres : pour la subvention concernant l'Hêtre Chandelier Remarquable.

Vote du budget primitif 2024 du budget général :

A 17 voix pour et 5 abstentions : vote le budget primitif 2024 du budget général comme il a été exposé.

Journée de solidarité 2024 :

A 21 voix pour et 1 voix contre : valide la proposition faite sur la journée de solidarité, à savoir, la réalisation de cette journée au cours des semaines 24 et 25 du mois de juin 2024.

Convention d'occupation du domaine privé communal avec LOSANGE :

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé communal avec LOSANGE afin d'implanter l'équipement « LoRa » pour déployer un réseau « Long range » dit « LoRa » sur la parcelle AB 703.

Contrat avec Centaure Systems pour la mise à disposition de l'application CentoAccess et d'un panneau virtuel :

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à signer un nouveau contrat de maintenance avec Centaure Systems.

Contrat de maintenance avec Meuse Paysage :

A 16 voix pour et 6 abstentions : autorise Madame le Maire à signer un contrat de maintenance avec MEUSE PAYSAGES pour l'entretien des toits terrasses végétalisés de la Maison de Santé.

Embauche d'emplois ponctuels à temps complet ou à temps non complet :

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à recruter des agents en CDD dans les différents services à temps complet ou non complet en fonction des besoins.

Annulation de la délibération du 5 décembre 2023 concernant les primes pour les médailles et les départ à la retraite au Comité des œuvres Sociales :

A l'unanimité des membres votants : Annule la délibération qui a été rejetée par le contrôle de légalité.

Désignation d'un référent déontologue à destination des élus - Précisions complémentaires

A l'unanimité des membres votants : désigne Monsieur Nicolas DESFORGES, référent déontologue pour la commune, pour la durée du mandat en cours.

Encaissement de chèques du repas des Aînés :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à encaisser les 14 chèques de 35,00 € soit 490 € correspondant aux invités payants du repas des Aînés.

Encaissement de chèques des accompagnants à la visite du Sénat :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à encaisser les 13 chèques de 70,00 € soit 910 € correspondant aux accompagnants encadrants le Conseil Municipal des Enfants lors de la visite du Sénat.

Contrat de maintenance pour les photocopieurs avec KOESIO :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance pour les photocopieurs avec la Société KOESIO.

Questions diverses :

/

Informations diverses :

Laura JANDIN-CAPAO :

- Problème de bacs à poubelles aux logements collectifs de la Galavaude.

Maire-Paule SOUBRIER :

- Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire de l'Harmonie Municipale vendredi 29 mars 2024 pour le devenir de l'Harmonie.



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Décision modificative :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à réaliser une décision modificative de 0,90€.

Décision modificative :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à réaliser une décision modificative de 100€.

Décision modificative :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à réaliser une décision modificative de 7 €.

Décision modificative :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à réaliser une décision modificative de 64 946 €.

Créance admise en non-valeur – AUX REGALS FERMIERS :

A l'unanimité des membres votants : Accepte l'admission en non-valeur au nom de « AUX REGALS FERMIERS » datant de 2017 et 2018 au titre du droit de place du 2 septembre 2017 au 25 novembre 2017 pour un montant de 120,00 € et au titre du droit de place du 2 décembre 2017 au 24 février 2018 pour un montant de 130 euros, soit un montant total de 250 €.

Créance admise en non-valeur VULCO PNEU :

A l'unanimité des membres votants : Accepte l'admission en non-valeur au nom de VULCO PNEU datant de novembre 2018 pour un montant de 62,04 € concernant une facture réglée deux fois et non remboursée.

Subvention au Comité des Fêtes :

A l'unanimité des membres votants : Décide d'attribuer une subvention de 300 € pour régler la SACEM lors du feu d'artifice.

Subvention au FCVB Grand Verdun :

A l'unanimité des membres votants : Décide d'attribuer une subvention de 1000 € pour le Trophée de la Paix 2024.

Subvention à l'UNC de Verdun :

A l'unanimité des membres votants : Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 de 120 €.

Subvention à l'Association Sportive collège Saint-Exupéry THIERVILLE SUR MEUSE :

A l'unanimité des membres votants : Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 de 200 €.

Validation du plan de financement pour la rénovation de la toiture du bâtiment Mairie – Salle des fêtes :

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à valider le plan de financement présenté.

Lancement de l'appel d'offre pour la rénovation de la toiture du bâtiment Mairie – Salle des fêtes :

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à lancer l'appel d'offre pour les travaux.

Opérations Mille Talents 2024 :

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à valider l'opération Mille Talents 2024 pour la 8^e année consécutive.

Contrat entretien des bâtiments communaux avec Société IDEX :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer le contrat d'entretien avec IDEX pour un montant de 4 223,45 € HT pour l'année 2024.

Contrat de prestation périodique avec l'APAVE :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prestation périodique pour la vérification des installations électriques dans les bâtiments communaux avec l'APAVE de Nancy pour un montant annuel de 1 500 € HT et 450 € HT pour la 1^{ère} visite.

Vente de terrain à M. et Mme Pascal BEUF :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à vendre les parcelles communales section AE 1119 – AE 1120 et AE 1121 Chemin des Brouillard à Monsieur et Madame Pascal BEUF au prix de 40 € le m².

Convention « Nouveau schéma de lecture » avec le Département :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département pour la durée du Schéma de Lecture Publique 2022-2027.

Adhésion à l'Association des Communes Forestières de la Meuse :

A 13 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions : Autorise Madame le Maire à renouveler l'adhésion à l'Association des Communes Forestières de la Meuse et à payer une cotisation d'un montant de 110.00 € correspondant à la cotisation 2024 et à l'abonnement à la revue nationale des Communes Forestières de la Meuse.

Convention avec le Comité Départemental de Randonnées de la Meuse :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec Comité Départemental de Randonnées de la Meuse.

Constat d'huissier – Parcelle domaine public parking ex-LIDL (partie communale) – Parcelle désaffectée :

A l'unanimité des membres votants : Approuve le procès-verbal de constat établi par Maître Cyril RUDOLF, Commissaire de justice à la SELARL RUDOLF-VASTEL visant que le parking est désaffecté.

Déclassement partie communale parking ex-LIDL :

A l'unanimité des membres votants : Approuve la procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie du parking ex-LIDL, 2 rue du Général de Gaulle, partie du domaine public communal, en vue de le vendre.

Vente de terrain partie communale parking ex-LIDL :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à vendre la partie du parking ex-LIDL, 2 rue Général de Gaulle, partie du domaine public communal qui vient d'être déclassé, à la Société « McDonald's France » dont le siège social est à GUYANCOURT (78045) 1 rue Gustave Eiffel, au prix de 70 000 €.

Questions diverses :

/

Informations diverses :

Maire-Paule SOUBRIER :

- Route à CHARNY coupée à la circulation, donc augmentation du flux de véhicules dans Belleville.
- Horaires de la Poste :
 - 2 dernières semaines de Juillet ouverte uniquement le matin
 - Fermée la 1^{ère} semaine d'Août
- Distribution du Belleville Info de Juillet 2024 -> un mail sera envoyé

Informations diverses :*Sébastien SPAGNUT :*

- 8 septembre 2024 : Brocante vide-grenier de Belleville Nature Environnement.

Emile GARAND MULLER :

- 7 septembre 2024 : Forum des Associations.

Christophe OME :

- 13 juillet 2024 : Marché nocturne.

Lionel LARMIGNY :

- L'application Cento Access est disponible.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

Décision modificative :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à réaliser une décision modificative de 0,90€.

Avenant n°3 à la convention de mise à disposition au 1er janvier 2017 des biens immeubles au titre de la compétence voirie et éclairage public :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 au procès-verbal de mise à disposition par la commune de BELLEVILLE SUR MEUSE des biens immeubles affectés à l'exercice des compétences transférées suite à la modification statutaire adoptée par délibération de la Communauté d'Agglomération du 15 décembre 2016.

Création d'un grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à 31 h 30 hebdomadaire :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à créer un grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à raison de 31 h 30 hebdomadaire et de l'intégrer au tableau des postes et des effectifs créés dans les emplois communaux, et ce, à compter du 23 octobre 2024.

Suppression du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe à 17 h 30 hebdomadaire :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à supprimer le grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe à 17 h 30 et mettre à jour le tableau des effectifs.

Suppression du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe à 31 h 30 hebdomadaire :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à supprimer le grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe à 31 h 30 et mettre à jour le tableau des effectifs.

Suppression du grade de Rédacteur Principal 1ère classe :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à supprimer le grade de Rédacteur Principal 1ère classe et mettre à jour le tableau des effectifs.

Renouvellement d'une convention avec VNF :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à renouveler la convention avec VNF pour une durée de 5 ans, à compter du 1er janvier 2025 et pour un montant annuel de 1 006,46 € révisable chaque année.

Questions diverses :

/

Informations diverses :*Marie-Paule SOUBRIER :*

- HARMONIE MUNICIPALE

- Tous les membres musiciens ont démissionnés.

- Le 18 juillet 2024, la présidente est venue déposer les comptes en mairie et ils sont actuellement en-cours d'examen.

Emile GARAND MULLER :

- 17 octobre 2024 : Elections du Conseil Municipal des Enfants.

Christophe OME :

- Le terrain de Foot de Belleville est mis à disposition de Foot de Thierville durant les travaux du terrain de Thierville. La commune de Belleville l'a appris par un article dans la presse et n'a pas été consultée en amont.

Samuel AMBROSIO, conseiller municipal et Vice-Président à la CAGV, délégué aux équipements sportifs, explique qu'une réunion a eu lieu avec les 2 clubs de foot (le SAVB Grand Verdun et le Foot de Thierville) et Mr le Maire de Thierville, en vue de rapatrier le Club de Thierville sur les terrains de Verdun ou d'Haudainville. C'est au-cours de cette réunion que le Président du SAVB Grand Verdun a proposé de partager le terrain de Belleville.

- La halle des sports Alain Convard manque de nettoyage, notamment au niveau du sol.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Compte-rendu de décision prise par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire donne lecture de la décision suivante :

- Décision n° 01/2024 : lancement du marché de travaux de dissimulation des réseaux aériens de la rue du Général Sarraill

Installation du Conseil Municipal des Enfants (CME) :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à approuver l'installation des membres élus le 17 octobre 2024 du Conseil Municipal des Enfants qui a été créé en 2021.

Vente d'un scooter à un particulier :

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à vendre un scooter à un particulier au prix de 200,00 €.

Contrat de prestation périodique avec l'APAVE :

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prestation périodique pour la vérification des installations électriques dans les bâtiments communaux (Locaux associatifs, église, local terrain foot, bibliothèque, Maison de santé pluridisciplinaire et Maison médicale, Immeuble Poste – Souvenir Français – Chez NALA) avec l'APAVE de Nancy pour un montant annuel de 2 710 € HT renouvelable par reconduction tacite d'année en année et 846,88 € HT pour la 1ère visite.

Affectation du résultat 2023 – Budget général :

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à rectifier le tableau d'affectation du résultat 2023.

Questions diverses :*Samuel AMBROSIO :*

Quelles sont les orientations budgétaires prévues par la municipalité pour la préparation du budget 2025 suite aux annonces gouvernementales ?

Réponse de Madame le Maire :

Les dotations de fonctionnement ne devraient pas changer. Pour l'investissement, dans le cadre du FCTVA, la commune retoucherait moins de TVA.

Informations diverses :*Marie-Paule SOUBRIER :*

- Territoire Intelligent avec LOSANGE et la Région Grand Est
 - Jérôme DUMONT, Président du Conseil Départemental, et Julien DIDRY, Conseil Départemental en charge du numérique, sont venus en mairie voir le projet mis en place.
- Concernant le cimetière : expérience de tri avec différentes poubelles.
- Signature de la promesse de vente a eu lieu chez le notaire pour la vente du terrain à Mc Do.

Laura JANDIN-CAPAO :

- Problème de stationnement devant les habitations avenue Gaston Demenois au niveau du terrain de foot.

Patrick MARTIN :

- La plantation d'arbres au Fort de Belleville est prévue prochainement. Il préparera un parking pour le stationnement.

Régine MUNERELLE :

- La Mission Locale intègre un nouveau local : l'ancien bâtiment SOPALOR, rue du Général Sarraill à Belleville sur Meuse.

Madame le Maire remercie les enfants du CME pour leur future participation à la vie de la commune.

RAMASSAGE DES DÉCHETS

DÉJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.

Article R632-1 du Code Pénal

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article.

La peine encourue par les personnes morales est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41.

ABOIEMENTS

Les aboiements de chiens constituent un tiers des nuisances sonores dans le voisinage. Ils peuvent être une source de conflits entre voisins, car ces bruits domestiques constituent des troubles voisinages importants. En pleine nuit ou en pleine journée, ils portent parfois atteinte à la tranquillité publique.

Même s'il est totalement normal pour un chien d'aboyer, cependant, un aboiement trop fréquent ou trop fort peut faire l'objet de sanctions sous certaines conditions.

Les aboiements de chiens font partie des bruits que l'on appelle **bruits domestiques ou de comportements**. Ceux-ci se soumettent donc au Code de la santé publique, et notamment à l'article R 1334-31. Ce dernier stipule qu'« *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »

Merci de bien vouloir prendre en compte ces mesures de civilités qui permettent à toutes et à tous d'obtenir le respect et le bien-vivre ensemble.

LE JARDIN

HORAIRES RÉGLEMENTÉS DE TONTE DE PELOUSE ET/OU TRAVAUX

L'usage d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises est soumis à une réglementation.

Afin de respecter la tranquillité de chacun et ne pas provoquer de nuisances sonores, les travaux de bricolage et de jardinage à Belleville sur Meuse sont autorisés uniquement sur les jours & horaires suivants :

- de 8H00 à 12H et de 14H00 à 20H00 du lundi au vendredi ;
- de 9H à 12H et de 14H à 19H les samedis ;
- et de 10H à 12H les dimanches et jours fériés.

TAILLE DES HAIES

Les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies situés sur leur propriété en bordure de la voie publique et de la rivière, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur celle-ci et que les branches ne gênent pas.

Les arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes et les rues peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement :

Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

DON DU SANG

La Municipalité transmet les remerciements et la reconnaissance du **Docteur BRULLARD**, responsable prélèvement Nancy, aux donateurs de sang bénévoles. Le Docteur souligne la générosité, la participation efficace des donateurs. Remerciements aussi à ceux qui aident à l'organisation de ces journées. Le 4 novembre 2024, 51 personnes se sont présentées et 46 ont pu donner leur sang, dont 7 nouveaux.



Réalisé par Storyset © Freepik

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

AIDE PORTANT SUR LA PRIMO-ACCESSION

C'est un dispositif mis en place par la communauté d'agglomération du Grand Verdun visant à aider les acquéreurs d'un bien immobilier. C'est-à-dire les personnes ou les ménages n'ayant pas été propriétaires de leur résidence principale dans les deux années qui viennent de s'écouler.

Se renseigner auprès du service urbanisme du Grand Verdun (03 29 83 44 22).

FÉLICITATIONS

L'ensemble du Conseil Municipal félicite chaleureusement Madame Marie-Paule SOUBRIER pour son élection en tant que Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge de l'Éducation. Cette élection est une marque de reconnaissance des compétences et du travail accompli depuis de nombreuses années auprès de la population.

LE POINT SUR LE PROJET DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTGRIGNON

Le 27 octobre 2022, Marie-Paule SOUBRIER, Maire de Belleville sur Meuse et la société IB VOGT concrétisaient par la signature d'une promesse de bail emphytéotique, la mise en valeur du site dégradé de l'ancienne carrière de Montgrignon par la future installation de panneaux photovoltaïques avec une mise en service à l'horizon 2026.



LA REPRISE DU PROJET PAR LE GROUPE CVE

Début 2024, le projet porté par IB VOGT a été repris par le groupe CVE, qui se substitue intégralement et reprend l'ensemble des engagements initiaux d'IB VOGT.

IB VOGT a souhaité réorganiser son portefeuille de projets en France et CVE s'est positionné comme nouveau partenaire stratégique du projet.

CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables (solaire, biogaz, hydrogène vert). CVE développe en priorité ses projets au plus près des sites de consommation et commercialise l'énergie produite en circuits courts. L'entreprise compte près de 500 employés et un chiffre d'affaires de 91M€ en 2023 et elle est labélisée B Corp (mise en valeur des pratiques jugées responsables pour la planète et favorables à la société en général).

Déjà présente dans le Grand Est, l'entreprise exploite le parc solaire de Marigny (Marne) qui produit de l'énergie pour l'équivalent de 16.500 habitants et conduit deux autres projets de parc solaire dans les départements de l'Aube et de la Marne (puissance projetée de 12.1MWc).

LES ÉVOLUTIONS DU PROJET :

Depuis fin 2022, la phase de développement a été lancée. Les états initiaux de l'environnement, paysagers et humains se sont terminés en 2024.

En mai 2024, le projet a été étendu à l'ensemble du site à l'ancienne carrière en intégrant les parcelles privées de l'entreprise qui remblaie actuellement la carrière, ce qui permettra d'optimiser le projet à terme lorsque la zone sera complètement remblayée (privée et communale).

Les échanges avec la DDT Meuse et la DREAL Grand Est, ainsi que les différentes études et obligations aussi bien administratives qu'environnementales ont conduit à adapter le projet initialement envisagé.

Ainsi il conviendra d'éviter certaines zones où la végétation a repris ses droits et la biodiversité s'est réinstallée. Le degré de pente des côteaux ne pourront pas permettre l'installation de panneaux photovoltaïques. Cependant, la présence d'arbres à ce niveau permettra d'éviter le risque d'érosion des sols d'une part et d'autre part d'offrir des masques naturels en préservant le champ visuel de la population se trouvant autour du site.

L'ensemble de ces éléments identifiés ont établis à ce stade un projet avec une diminution de la surface initialement espérée. La puissance installée estimée est aujourd'hui de 7.90MWc, soit l'équivalent de la consommation électrique de 2300 foyers, soit près de 5000 personnes.

Il est à noter que la puissance sera amenée à évoluer au fil du développement du projet et de son instruction, et ce en fonction des évolutions techniques (augmentation de puissances de panneaux, par exemple) et des études pré-implantation (étude de sol) et les possibilités d'extension après remblaiement de la zone communale

LES PROCHAINES ÉTAPES :

Le planning du projet a évolué pour répondre au mieux aux enjeux identifiés et la mise en service du parc pourrait intervenir en 2027 soit un an de plus espéré initialement. Soyons lucide, tout cela peut encore évoluer en fonction des impacts identifiés par les bureaux d'études externes, ou des demandes des services instructeurs, ou du gestionnaire de réseaux.

C'est une situation récurrente en France où la complexité et le temps d'instruction administratifs sont une réalité du quotidien de tout porteur de projet.

Hiver 2024-2025 : Finalisation de l'implantation de parc.

D'ici l'été 2025 : Dépôt du permis de construire,

2025-2026 : Instruction du permis de construire par les services de l'Etat (estimation des délais : 1an),

Hiver 2026 : Dépôt d'un dossier d'appel d'offre à la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) pour l'obtention d'un tarif d'achat,

2027 : Construction du parc et mise en service.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La politique habitat départementale en partenariat avec les instances locales de coordination gérontologique est mise en place afin d'apporter une aide aux personnes âgées dans le cadre des travaux visant à l'amélioration de l'habitat.

Exemples de travaux : sanitaires, aménagement des pièces à vivre, domotique, chauffage, aménagement en prévention des chutes.

TRAVAUX 2024

- Remise en peinture des deux pignons de l'école élémentaire Maginot
- Campagne de dératisation
- Lancement de l'appel d'offres pour l'enfouissement des réseaux secs de la rue du Général Sarraill
- Lancement de l'appel d'offres pour la toiture de la mairie-salle des fêtes

Travaux réalisés par les services techniques de la commune :

- Cimetière :
 - Remise en peinture des portes
 - Nettoyage des murs du cimetière
 - Réaménagement du Jardin du Souvenir
 - Mise en place du tri sélectif : à gauche de la porte d'entrée principale et derrière le Jardin du Souvenir
- Entretien, fleurissement de la commune
- Pose des illuminations
- Entretien régulier des espaces verts dans les écoles
- Pose de la clôture et d'un portail à l'école maternelle
- Pose des plots routiers au niveau des passages piétons
- Entretien du Monument aux Morts

- Pose de nouvelles portes au vestiaire du terrain de football (suite au cambriolage)
- Travaux d'entretien ou de réparation à la maison de santé
- Nettoyage de la façade de la maison de l'enfance

Travaux réalisés par la CAGV :

- Réalisation des trottoirs rue des Anciens Combattants d'Indochine
- Réalisation de la signalétique au sol dans la commune
- Pose des bornes pour les biodéchets

Travaux demandés à la CAGV

- Rue Sarraill : la conduite d'eau a été changée en 2023, pas d'intervention en 2024, normalement les travaux de surface devraient se faire en 2025
- Curage du fossé de la route de Montgrignon -> doit être fait début 2025
- Demande faite à la CAGV afin de lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre en vue de la requalification du lotissement du Grand Trise (rue du Grand Trise, rue Jean Moulin).

LE F.C VERDUN-BELLEVILLE VIT BIEN



Le F.C. Verdun-Belleville "vit bien" telle est la devise qui règne au sein du club local depuis plusieurs années, et qui se renouvelle encore en ce début de saison.

Fort de ces 350 licenciés (chiffre au moment de la rédaction) le F.C.V.B enregistre une forte augmentation de ces licenciés surtout en catégories jeunes, l'avenir du club !!!

Petit tour d'horizon, catégorie par catégorie des effectifs et objectif du club :

U7 ET BABY :

Un effectif en forte hausse cette saison puisque nos jeunes poussent se retrouvent de plus en plus nombreux sur les installations du Parc à Ballon et cela tous les mercredis.

Une catégorie confiée à Théo, joueur U18, pour sa première saison de coach, bien épaulé par Matthieu et Benjamin.

Ces 30 jeunes évoluent tous les samedis sur les plateaux Nord Meusien avec 3 voir 4 équipes.

U 9 :

Une catégorie qui enregistre une forte hausse de licenciés également puisque le Parc à Ballon se remplit tous les mercredis après-midi d'une jeunesse débordante, et enthousiaste.

Pas moins de 30 joueurs et joueuses qui se retrouvent réparti en 4 voir 5 équipes lors de plateaux nord Meusien sous l'œil bienveillant de Matthieu et Benjamin, et l'œil expérimenté de Bernard Paquin.

U 11 :

Une catégorie stable en termes de licenciés, constituée de 33 joueurs, répartis en 3 équipes chaque week-end lors de plateaux Nord Meusien, une équipe U11 qui évolue en départementale et 2 équipes U10 où le maître mot est la progression et surtout l'amusement, sous l'œil avisé des coaches Adrien, Anthony et Alessandro.

U13 :

La catégorie qui marque une différence entre le foot loisir (U7-U9-U11) et le début des compétitions officielles.

Fort de ces 30 licenciés, la section est composée de 2 équipes, une en Inter district, coaché par Valentin et Alex, où l'objectif principal est de se maintenir en championnat Inter-district et viser le haut de tableau pour l'équipe D2 coaché par Noa et Louis, joueurs seniors, très impliqués au niveau de la formation de toute cette jeunesse.

L'objectif hivernal étant de faire bonne figure lors des tournois Futsal.

U15 :

La plus grosse catégorie en termes d'effectif jeune, pas moins de 40 licenciés répartis en 2 équipes :

- une en U15R2 géré par Antoine et Mathéo, l'objectif étant le top 3 du groupe et pourquoi pas la possibilité de faire mieux et accéder à la U16R1 !!!

A noter la qualification au 3^e tour de la Coupe Grand Est au dépend de Sedan évoluant au niveau supérieur.

- une en U15D2, actuellement leader du groupe et où l'objectif est très simple, la montée en U15D1, nul doute que Benoît et Julien veilleront au bon déroulement de la saison. Diverses activités extra sportives au menu, organisation tournoi futsal, tournoi international de fin de saison...



U18 :

Une catégorie prometteuse, un effectif de 30 joueurs, réparti en 2 équipes ou les objectifs sont ambitieux, remporter le championnat U18R2 pour l'équipe 1 et la montée en inter-district pour l'équipe 2.

Une ambition mesurée qui colle à merveille à l'état d'esprit des deux coachs, Fabien et Christian.

À noter la très belle performance en coupe Gambardella (Coupe de France U18) puisque nos jeunes se sont qualifiés pour la finale régionale (6^e tour).



SECTION FÉMININE :

La section féminine qui connaît une ascension fulgurante en termes de licenciées, puisqu'en moins de 3 ans comptabilise un effectif de 35 joueuses.

Cette section est répartie en 2 équipes, une à 11 et une à 8 qui évoluent en championnat inter-district.

L'objectif étant de prendre un maximum de plaisir, et l'objectif à moitié avoué étant de remporter le championnat afin de jouer le match de barrage qui permettrait d'accéder à la R2F pour l'équipe 1 et gagner le championnat à 8 également pour l'équipe 2.

Une catégorie qui n'est pas épargnée par les longs trajets tous les dimanches au vu du nombre encore trop faible d'équipes seniors féminines. Une contrainte qui n'arrête pas ces drôles de dames coaché par Charly alias Enzo.



SÉNIORS :

Quant aux équipes seniors, l'effectif est stable depuis plusieurs saisons (70 licenciés) ce qui permet de faire évoluer 3 équipes, une en R3, coaché par Romain, assistant Laurent, une en D1, coaché par Fabien, assistant Christian et une en D3 coaché par notre doublette de Mathieu. À noter également l'excellent boulot de David entraîneur des gardiens seniors et vue le succès des "spécifiques gardiens" il donne de son temps également pour les catégories jeunes. L'objectif étant de figurer en haut de tableau sur les 3 catégories et de pérenniser l'assiduité aux entraînements et surtout d'intégrer un maximum de jeunes et le mieux possible au sein des différentes équipes. Quant à l'ambiance, l'apport des jeunes rafraîchit le groupe, et redynamise l'esprit d'équipe et de cohésion...

En un mot "Le groupe vit bien"



ARBITRES :

On les oublie trop souvent !!!

Le FCVB dispose de 2 arbitres officiels Pascal Drouin et Hugues Aubry, et 3 qui viennent de valider leur formation initiale, Alessandro Di Marco, Menzo Pasquereau et Maxence Aslan-Lanois.

Bravo messieurs, sans arbitre, pas de match ...



SERVICE CIVIQUE :

Un club ne peut pas se structurer et progresser sans renouveler ses effectifs d'encadrants, c'est pourquoi le club a fait le choix d'intégrer 4 services civiques, (Isma, Lois, Louis et Matthéo), joueurs au club et aussi très impliqués dans leurs fonctions.

Charge à eux maintenant, d'organiser les actions pouvant développer le club, tant sportivement, qu'extra sportif et surtout de mettre en avant les maîtres mots du club, échange, partage, découverte, et vivre ensemble...

MANIFESTATIONS EXTRA-SPORTIVES :

Il n'y a pas que le foot dans la vie, c'est pourquoi le FCVB est sensible aux diverses invitations reçues de la CAGV et de la commune de Belleville, participation à la partie restauration lors du feu d'artifice le 13 juillet au soir, et notamment celle du Comité des fêtes de Belleville, invitation lors du défilé de St Nicolas.

Un grand merci à la commune et au Comité de penser aux jeunes footballeurs pour toutes ces manifestations.

Organisation de diverses tournois jeunes, retour du concours de belote... Les idées ne manquent pour l'équipe de bénévoles du club.

Le FCVB sera également présent à partir du 1^{er} décembre au traditionnel marché de Noël de la ville de Verdun.

Le FCVB, son président, ses dirigeants, ses joueurs remercient la commune de Belleville pour leurs installations sportives mise à disposition du club, et l'ensemble des bénévoles, éducateurs, parents qui contribuent à la réussite des projets mise en place par le club, chaque week-end.

MILLE TALENTS



Cette année encore, l'opération « Mille talents » a été mise en place sur la commune de Belleville-sur-Meuse dans le but de « favoriser l'exercice physique et de loisirs ». Cet avantage financier non négligeable était destiné à tous les habitants, enfants et adultes, qui s'étaient inscrit pour l'année 2024-2025 à une activité.

Cette partie est pris en charge par la commune et représente un budget d'environ 8 500 euros.

421 Bellevillois ont pu en bénéficier.

POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

La Municipalité rappelle aux personnes qui s'installent à Belleville ou qui quittent la commune qu'il est important d'en informer la Mairie. Pour les nouveaux habitants, cela permet de recevoir des informations sur le fonctionnement des services mis à leur disposition tant par la commune que par la communauté d'agglomération du Grand Verdun.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Comme chaque année, le conseil municipal des enfants a été renouvelé de moitié le jeudi 17 octobre 2024 lors des élections organisées à la salle des fêtes. En effet, Marie Spilmann, Marie Joltock, Eva Yurttakal, Dorian Morlot Gonthier, Milan Perriot et Clément Gros ont terminé leur mandat de 2 ans.

Nous les remercions pour leur implication durant ces 2 années.

Nathan Renaux, Hayden Scolari, Charlie Michellet, Emma Mougel, Lylloo Martins, Maxence Serbin viennent rejoindre Mehdi Aboulaich, Emmanuella Bouquot, Lilirose Cools, Hugo Gambette, Arthur Muller et Inès Renaux.

Le CME permet aux jeunes bellevillois de participer à la vie de la commune et de sensibiliser les enfants à la citoyenneté.

Vous pouvez les apercevoir lors des diverses cérémonies sur la commune mais aussi sur Verdun.

Cette année, le CME a participé à une plantation d'arbres organisée par l'AMOMA dans la forêt de

Belleville avec la MFR de Damvillers. Cette action sera reconduite en fin d'année et en 2025.

Le conseil municipal des enfants fonctionnent comme celui des adultes ; les élus se réunissent pour élaborer le planning de l'année entre cérémonies et actions choisies lors de réunions de travail.



TRANSPORTS : PROXI

Le transport à la demande PROXI : Vous devez contacter la **Boutique REZO** (téléphone : 0800 495 084) afin de faire votre demande de réservation du service PROXI, du Lundi après-midi au vendredi aux heures d'ouverture de la Boutique, la veille de votre voyage avant 15h00. Veillez à anticiper le plus possible vos réservations et attention la boutique est fermée le lundi après-midi.

- Le voyage coûte 2€ pour une personne seule, soit 4€ l'aller-retour
- Le voyage coûte 1€ par personne à partir de 2 personnes, soit 2€ l'aller-retour

Le Proxi est un mode de transport qui est adapté aux personnes à mobilité réduite, les véhicules sont équipés de rampes.



JUDO CLUB

Après un bel après-midi passé lors du forum des associations de la commune, organisé le 07/09/2024, nous avons repris le chemin des entraînements dès le mercredi 11/09/2024.

C'est avec une grande joie, que nous avons retrouvé nos amis licenciés, et accueillis de nombreux nouveaux adhérents ; nous les remercions tous pour la confiance qu'ils nous accordent.

Nos 3 cours dispensés, par notre professeur Mickael PONT 5^e DAN, sont quasiment complets et nous promettent de belles performances sportives pour cette nouvelle saison. Quelques places sont encore disponibles, alors n'hésitez pas à venir vous renseigner et essayer cette magnifique discipline...

Nous nous retrouvons tous les mercredis au Dojo Thierry UDRON, Parc à Ballons 55430 BELLEVILLE, et parfois les mardis et jeudis soir pour des entraînements spécifiques, en vue de prochaines compétitions

départementales ou régionales.

- De 17h à 18h : cours des petits de 4 à 8 ans ;
- De 18 à 19h15 : cours pour les licenciés à partir de 8 ans et plus ;
- De 19h15 à 20h15 : cours de taïso

Pour information, les membres du bureau, qui œuvrent pour le fonctionnement du club depuis 10 ans, font savoir à tous qu'il est désormais tant pour eux de céder leurs places de Président, trésorier et secrétaire ; c'est pourquoi, ils lancent un appel à tous les volontaires qui seraient susceptibles d'être intéressés pour la reprise du flambeau.

Vous pouvez vous informer soit auprès du club (tous les mercredis soir), soit par notre page Facebook (Judo club bellevillois), soit par notre adresse mail (judoclubbellevillois@gmail.com).



BELLEVILLE 55 AVIRON

LA TRAVERSÉE DE PARIS

C'est aux aurores et dans une atmosphère frisque que 10 rameurs du club de Belleville 55 Aviron se sont lancés à l'aventure dimanche 15 septembre 2024 pour une randonnée de 28 kilomètres sur la Seine, aux côtés de 1345 participants et 110 clubs, dont 49 venus de l'étranger.

Les 2 yolettes Belleilloises ont navigué à travers un parcours extraordinaire dans la capitale ensoleillée, passant à proximité des sites emblématiques tels que la Tour Eiffel, le Musée du Louvre, la Conciergerie, en réalisant la traversée de 33 ponts et le tour de l'île de la cité et de l'île Saint-Louis avec une vue imprenable sur la cathédrale Notre Dame.

Les émotions étaient palpables au sein des équipes de rameurs, émerveillées et ravies de leur balade sportive et inoubliable, et tous se sont promis de nouvelles randonnées exceptionnelles.



FOOT DE BONHEUR A ATTEINT LA MAJORITÉ SOCIO-SPORTIVE !

MES 18 ANS. « Je suis né en 2006 mais depuis, que de chemin parcouru et j'en suis fier ». Un grand nombre de partenaires, mécènes, ont rejoint le projet FDB en cours de route. Mais surtout, plus de 1300 enfants ont participé à nos activités dont 17% proviennent de l'Aide Sociale à l'Enfance et du SEISAAM notamment. Les idées principales de l'action FDB sont : l'insertion par le sport à travers des activités de loisirs, la convivialité, la découverte d'activités, la participation à des manifestations sportives organisées en Meuse,

la mise en place de journées nature à thèmes, l'élaboration d'un livret de présentation, etc.. » Les forces de FDB sont aussi : la remise en question perpétuelle, la recherche de « l'excellence » en interne pour répondre à tous ceux qui nous font confiance »

PRÉSENT EN MEUSE MAIS AUSSI AU SOMMET. 2 exemples récents de notre savoir-faire et de l'écoute attentive qui est portée à notre projet. 1^{er} exemple : FDB était présent en octobre dernier au ministère des sports pour un séminaire de travail en lien avec l'ANPSS (Association Nationale de la Performance Sociale du Sport) association à laquelle FDB est adhérente depuis sa création en 2020 et qui « fédère un réseau et promeut un nouveau modèle du sport fondé sur la coopération d'une diversité d'acteurs et l'utilité sociale de leurs actions ». 2^{ème} exemple : FDB a été

élu coup de cœur régional 2024 de l'appel à projet du Fond de dotation Caisse d'Epargne Grand Est Europe sur le thème « L'insertion par le sport ». Nous avons ainsi représenté l'agglomération et le département Meuse aux côtés de 15 autres représentants de projets nationaux : une nouvelle belle récompense et reconnaissance pour FDB.

RIEN N'EST JAMAIS GAGNÉ. Tous les ans, à chaque rentrée, FDB doit faire ses preuves et sensibiliser son entourage : parents, éducateurs et structures. 2024 marque un virage aussi dans cette démarche dans le sens où notre action parle pour nous, où nos réussites inégalées à ce jour nous donnent une crédibilité visible des adeptes engagés dans un cadre socio-sportif. Alors, aujourd'hui nous sommes à l'écoute et rencontrons ceux qui sont sensibles à notre équipe de bénévoles et respectent leur engagement au quotidien et les projets de FDB. Peu importe le nombre d'adhérents à FDB.

FDB AVANCE PAISIBLEMENT VERS LES 20 ANS. Depuis 1 an déjà un travail et une réflexion sont menés pour préparer cette manifestation. Elle devrait s'orienter, non pas comme pour les 10 ans en 2016, vers un événement populaire mais plus sur des "micros actions" à destination de notre public et des structures qui voudront bien nous rejoindre. Et puis nous n'oublions pas nos partenaires financeurs qui nous ont permis d'écrire cette belle histoire. Une journée d'accueil devrait être dédiée à tous ceux qui sont passés à FDB et qui souhaitent visionner, photos, films, souvenirs ou simplement passer nous voir.

LE CHEMIN DE L'INCLUSION PAR LE SPORT EST ENCORE LONG. Malgré tous nos projets d'inclusion par le sport, des structures restent frileuses pour s'engager plus avant sur les activités proposées à leur public. Il nous faut « batailler » pour faire participer le plus régulièrement possible leur jeune public aux séances, journées, grandes manifestations locales et départementales. En ce sens, le chemin est encore long.

BÉNÉVOLES JEUNES OU MOINS JEUNES, MÊME COMBAT. Depuis plusieurs années nous pouvons compter sur une équipe de bénévoles toujours fidèle et mobilisée. En effet, Nous sommes présents localement mais aussi sur le département pour de très nombreuses manifestations organisées en collaboration avec les collectivités, UFOLEP 55, CD55, Argonne PNR, Ermitage St Marcel, Mission locale, Centres sociaux, pour ne citer qu'eux. Notre équipe bénévole a cette force d'être constituée « d'anciens » qui apportent leur expérience et de « jeunes » provenant d'actions en lien avec la Mission Locale Nord Meusien (bourse au permis, parrainage, service civique ou jeunes en recherche d'actions bénévoles). Preuve qu'ils se trouvent bien avec nous pour la majorité puisqu'ils gardent un statut de bénévoles à la fin de leur action.

Au-delà d'avoir créé un format d'activités socio-sportives, FDB n'a rien inventé. Nous essayons simplement d'être attentif à notre public cible, de travailler en bonne intelligence, d'être à l'écoute au niveau local, national pour être cohérent avec notre philosophie associative. Et surtout chacun est formé et informé dans ce sens. Merci à tous et bonne année 2025.

FOOT DE BONHEUR

Tél : 06.88.21.01.09

Mail : footdebonheur@orange.fr

www.footdebonheur.fr

Retrouvez nous sur Facebook & Instragam.



LA BIBLIOTHÈQUE : UN LUXE PRÈS DE CHEZ VOUS !

Quoi de mieux qu'un bon bouquin pour chasser les pensées négatives et pour recentrer son énergie sur le positif ? Les livres nous ouvrent de vastes incursions dans l'imaginaire et nous font voyager. Dans la simplicité d'un livre, l'instant peut devenir au choix, calme et apaisant, instructif, irréel ou surréaliste. Maître des thèmes que nous choisissons de parcourir, nous pouvons en qualité de lecteur trouver réconfort et apaisement en tournant de bonnes pages : c'est un luxe suprême !

Un luxe bien plus accessible grâce à la bibliothèque tout près de chez vous et à son stock constamment renouvelé. Prenez donc le chemin de la bibliothèque !

Les bénévoles vous y accueillent les mercredis et vendredi après-midi, de 15 à 17H30 ainsi que les samedi matin de 10 à 12 heures. Ils sauront vous guider dans votre choix parmi un large éventail de romans, de policiers, de récits historiques, de livres jeunesse et de BD. Nos rayons sont régulièrement approvisionnés en nouveautés surtout depuis notre partenariat avec la médiathèque du Grand Verdun. Profitez-en ! L'adhésion est gratuite grâce à un appui important de la commune de Belleville sur Meuse que nous remercions vivement, tant pour la mise à disposition du local, du chauffage, de l'électricité et pour la subvention annuelle de fonctionnement



COMITÉ DES FÊTES

La chasse à l'œuf (le jour de Pâques) a ouvert l'année 2024, avec 147 participants. Les enfants ont ramassé 90 kg d'œufs en chocolat que les cloches avaient répartis sur le terrain de Foot du parc des Sports. Ils ont été reçus par un lapin géant et de nombreuses décorations parsemaient les parcours.

La mairie a également profité de nos décorations de Pâques.

Le feu d'artifice ainsi que le marché nocturne du 13 juillet, a attiré plus de 1 500 personnes le long des berges du canal. Petits et grands ont pu admirer ce magnifique spectacle pyrotechnique tiré par « De poudre à Lumière ».

La brocante du 14 juillet a rencontré un franc succès. Exposants (103) et chineurs étaient au rendez-vous.

La marche des Pâlots, du 25 août, s'est déroulée sous un beau soleil. Les marcheurs ont apprécié le nouveau parcours dans la côte de Belleville. Les ravitaillements (fromage, fruits frais, etc...) ont permis à ceux-ci de reprendre des forces jusqu'à nos locaux, où un apéritif les y attendait.

Le forum des associations a été un moment convivial,

qui nous a permis de rencontrer les autres associations de la commune et de récompenser plusieurs femmes du comité.

Notre bon Saint Nicolas et le Père Fouettard ont été accueillis, ce 7 décembre dans nos locaux. Cette année pas de défilé, mais une kermesse qui a permis aux enfants de repartir avec des lots. Un goûter a été servi par les membres du comité.



PRÉSENTATION DE LA GARDERIE AU SEIN DE L'AAPPMA DE LA GOUJONNIÈRE MEUSIENNE

Présidée par M. Jean-Loup PRÉVOT et son Vice-Président M. Albert ROBIN

Pour devenir Garde de Pêche Particulier, il faut passer deux modules : le Module n°1 qui est basé sur (les notions juridiques de base, et droits et devoirs du Garde Particulier), et le Module N°3 qui lui est basé (sur la Police de la Pêche en Eau douce), passer des épreuves théoriques pour valider ces 2 Modules, et obtenir un arrêté préfectoral donnant un agrément en qualité de Garde de Pêche Particulier (demandé par le Président de la Goujonnrière Meusienne) pour ensuite prêter serment auprès du Tribunal Judiciaire de Verdun.

Nos fonctions sont de contrôler, verbaliser, renseigner, de rappeler à l'ordre tous les pêcheurs en infraction sur tous les lots de l'AAPPMA (de la porte en aval de l'écluse de Belleray jusqu'à l'Aval : (confluence de la Meuse sauvage et du canal sur les territoires communaux de Forges et Brabant), sans oublier les trois plans d'eau, le Pré l'Évêque situé sur la commune de Verdun, le Denjean sur la commune de Thierville et l'étang du Wameau Propriété de la Goujonnrière Meusienne situé sur la commune de Belleville sur Meuse, interdire à toutes personnes non adhérentes (promeneurs et tout véhicule à moteur ou non) de pénétrer ou de stationner sur l'étang du Wameau, car celui-ci est bien une propriété privée qui appartient à la Goujonnrière Meusienne.

- Nous devons aussi faire respecter les arrêtés préfectoraux se rapportant aux différentes sortes de pêche les dates d'ouvertures et fermetures pour chaque espèce, la taille des poissons et les espèces autorisées, l'heure du début de la pêche (une demi-heure avant le lever du soleil) et la fin de la pêche (une demi-heure après le coucher du soleil), le règlement intérieur des étangs, les jours et dates de pêche de nuit pour la pêche de la carpe.

- Assister à tout rempoissonnement pour vérifier : la qualité du poisson, s'il n'y a pas d'espèces invasives, de faire un procès-verbal de rempoissonnement en précisant l'espèce(s) de poissons relâchés, la date, le lieu, l'heure et les personnes présentes.

- Vérifier le niveau d'eau dans le canal qu'il ne soit pas descendu de plus d'un mètre, si cela est le cas, nous devons prévenir la VNF et le Président de la Goujonnrière Meusienne pour faire interdire la pêche. Autres fonctions aussi : - avertir les services concernés (L'Office français de la biodiversité (OFB), Gendarmerie, Police, Mairie, Président de la Fédération de Pêche, Président de l'AAPPMA) de toutes sortes de pollution, toutes sortes de dépôts sauvages, et faire des rapports de constatations.

- Contrôler toutes les embarcations de plus de 2,50 m pour voir si elles sont bien en règle au niveau de la sécurité (1 gilet aux normes CE et correspondant à la

taille par personne à bord), 2 cordes de deux fois la longueur du bateau.- 1 moyen d'assèchement (écope.) Pour les float-tubes, le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

- Nous participons aussi aux Ateliers Pêche Nature (APN) en expliquant le rôle du Garde de Pêche Particulier, et à toutes sortes de manifestations organisées par l'AAPPMA de la Goujonnrière Meusienne. Par exemple : la matinée truite du 30 mars sur l'étang Denjean situé sur la commune de Thierville, le traditionnel concours enfant organisé tous les ans le dernier samedi d'août sur le canal situé sur la commune de Belleville-sur-Meuse, sans oublier à l'étang du Wameau le Challenge Robert Lavigne en septembre et le concours - Multi carnassiers en novembre.

Quelles sont les raisons qui motivent le choix de cette activité? Nous adorons la faune, la nature, le milieu piscicole et aquatique. Cela nous apporte énormément de connaissances nouvelles et nous permet de rencontrer de nombreuses personnes, du plus jeune au plus ancien, et leur enseigner également les règles de l'environnement et du milieu aquatique. C'est une grande joie pour nous de prendre cette fonction à cœur, avec les bons et mauvais moments, car cela n'est pas toujours facile au niveau des contrôles de certains pêcheurs et autres personnes. Cela ne nous empêche pas de pratiquer la pêche et même de renforcer notre façon de pêcher. Il est primordial de comprendre que les Gardes de Pêche Particuliers sont des serviteurs bénévoles, bien que nous soyons des personnes assermentées.

**Les Gardes de Pêche Particuliers.
FD ET JPL**



LES PETITS PALOTS

1974 - 2024

50 Ans d'existence et le CLUB DES PALOTS est toujours là. Les activités se font les lundis et jeudis à partir de 14 heures et jusqu'à 18 heures.
Il est ouvert à tous.

Nous nous retrouvons autour de jeux de cartes, jeux de société, tricot, crochet, broderie, papotages autour d'un café, etc.... de quoi passer un très agréable moment et rompre avec la solitude ou le train-train quotidien. Sont également proposées des sorties. Nous avons tiré les rois, fêté la chandeleur, les mères et les pères, nous avons fait des échanges avec le club du faubourg et bien d'autres choses....

Pour fêter les anniversaires de tous les adhérents, nous avons fait une sortie au restaurant "CHEZ NAT" pour un excellent repas prolongé d'un après-midi récréatif. Un magicien est venu nous faire une représentation de son talent : jolie surprise.

Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir 6 nouveaux membres, ce qui porte à 26 le nombre d'adhérents.

Alors, vous aussi, venez nous rejoindre, nous vous recevrons avec plaisir.



Après 4 années d'inactivité, la Malle à Malices a le plaisir de vous annoncer la reprise des bourses.

Une bourse aux jouets, jeux, livres et articles de puériculture a été organisée le week-end du 29-30 novembre 2024 à la salle des fêtes de Belleville-sur-Meuse.

Nous comptons sur vous et à très bientôt.

L'équipe de la Malle à Malices.

LA MALLE À MALICES

LA MALLE À MALICES

Tél : 06.14.04.32.73

Mail : la-malle-a-malice@orange.fr



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE ET DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

L'assemblée générale du samedi 20 janvier 2024 a vu la passation de pouvoir entre M. Jacques Champ, ancien président et M. Gérard Camesety, président actuel. La nouvelle équipe se compose désormais comme suit :

- Vice-président : M. Claude Fontaine.
- Trésorier : M. Patrick Martin.
- Secrétaire : Mme Carole Rémy.
- Porte-drapeaux : M. Patrick Martin – M. Frédéric Rémy – M. Léo Guillaume – M. Hugues Hélin – Mme Elia Bilocq.

Soutenue indéniablement par les différents élus de ses communes de rattachement, l'Association des Anciens Combattants de Belleville-sur-Meuse et de Thierville-sur-Meuse (AACBT), poursuit sa mission en gardant le même cap fixé par l'équipe précédente et en restant animée par un seul état d'esprit : « Être des passeurs de mémoire ».

Dans le domaine du rayonnement, l'année 2024 a été particulièrement dense. L'association a participé à la majeure partie des cérémonies fixées par la programmation annuelle et certains de nos porte-drapeaux ont effectué plus de 80 sorties.

Attachée à organiser des cérémonies qui ont du sens et qui respectent strictement le cérémonial, l'AACBT s'est chargée d'organiser :

- Le 07 mai, la commémoration du 70^e anniversaire de la chute du camp retranché de Dien Bien Phu. Cette cérémonie a été organisée en partenariat avec le 1^{er} Régiment de Chasseurs et l'ONaCVG de la Meuse.
- La cérémonie du 16 mai à Thierville-sur-Meuse pour la remise du drapeau de l'Amicale départementale des Anciens Coloniaux et Marins, longtemps porté par M. Hugues Hélin, au conseil Municipal des Jeunes de Thierville.
- Le samedi 15 juin, la cérémonie commémorant le 84^e anniversaire des combats du 23^e Régiment d'Infanterie Coloniale à Esnes-en-Argonne.
- Le jeudi 24 octobre, la cérémonie du 108^e anniversaire des combats pour la reprise du Fort de Douaumont. Lors de cette cérémonie, la médaille de la croix du combattant a été remise à M. Dominique Debeaumorel et M. Hervé Verne. La médaille du titre de reconnaissance de la Nation a été remise à M. Jean-François Karl.

En termes de recrutement, au cours de cette année, nous avons eu l'honneur d'adhérer huit personnes supplémentaires. Pour assurer la pérennisation de notre association, nous devons poursuivre cet effort dans les années à venir.

Dans le cadre de sa vie associative, l'AACBT a organisé le samedi 06 juillet 2024 une journée champêtre fortement appréciée aux étangs de Bras-sur-Meuse. Au cours l'année, elle a eu également l'honneur et la joie de célébrer les cents ans de deux de ses adhérents : M. André Delavena et M. René Kern.

En conclusion, grâce à une remarquable cohésion et un fabuleux travail d'équipe, l'AACBT a rempli tous ses objectifs. Les relations avec les élus locaux sont excellentes. Nous pouvons compter sur le soutien de nos communes de rattachement. Nos demandes ou requêtes sont étudiées favorablement et dans l'ensemble, toutes honorées.

LE PRÉSIDENT



TRIBUNE DU GROUPE D'OPPOSITION «BELLEVILLE EN MOUVEMENT»

BELLEVILOISES, BELLEVILLOIS, CHERS AMIS,

À l'aube de la nouvelle année, prenons un moment pour faire le point sur les défis que nous avons traversés et pour imaginer ensemble un avenir meilleur.

L'année 2024 se termine dans un contexte mondial toujours aussi difficile. Les conflits armés, en constante augmentation, continuent de déstabiliser des régions entières, affectant les vies de millions de personnes et perturbant nos économies. En France, la crise du pouvoir d'achat frappe de plus en plus durement, laissant nombre de concitoyens dans l'incertitude, sans perspective d'amélioration immédiate. Parallèlement, l'insécurité gagne du terrain, gangrénant jusqu'à nos territoires ruraux.

Sur le plan local, il est important de faire le bilan des années de mandat municipal que nous venons de vivre. Depuis mars 2020, les élus du groupe « Belleville en Mouvement » ont travaillé sans relâche pour défendre les intérêts de notre commune et de ses habitants. **Nous avons veillé à un suivi constant des dossiers municipaux**, dans les réunions de Conseil, les commissions, mais aussi directement sur le terrain. Et il faut le dire avec honnêteté : le bilan de ces dernières années est loin d'être positif. Vous êtes nombreux à nous faire part de vos préoccupations au quotidien, et vous le savez aussi bien que nous : **Belleville n'est aujourd'hui plus dans la course !**

En seulement quelques années, notre commune a perdu 107 habitants, tandis que des villes voisines comme Thierville ont vu leur population augmenter de 163 habitants entre 2015 et 2021. Ces chiffres, fournis par l'INSEE, témoignent d'un désintérêt grandissant envers Belleville, qu'il s'agisse de son cadre de vie, de ses finances ou de son avenir.

Et comment espérer rester dans la course lorsque les finances locales ne sont pas au beau fixe ? Une dette s'élevant à plus de 2 Millions d'euros depuis des années sans ne jamais baisser significativement. Des projets lancés sans véritable vision d'avenir et des choix qui, au lieu de dynamiser la ville, l'enfoncent davantage dans l'immobilisme. **Nous avons constamment plaidé pour une gestion plus rigoureuse et responsable**, une gestion digne d'un « bon père de famille ». Mais, malgré nos efforts, les décisions ont été prises sans se soucier des véritables besoins de la commune. Comment investir dans l'avenir de Belleville quand des centaines de milliers d'euros de budget sont affectés au remboursement de la dette ?

A cela s'ajoute la baisse des dotations de l'État actée à hauteur de 8,5 Milliards d'euros dès janvier prochain. Pourtant, en conseil municipal, Samuel AMBROSIO interrogeait à ce sujet Madame le Maire. Sa réponse a été catégorique et déconnectée de la réalité : elle a balayé cette inquiétude d'un simple revers de main, assurant que Belleville ne serait pas impacté. Gouverner, c'est prévoir, Madame le Maire.

Malgré les ombres qui marquent notre présent, il est essentiel de se rappeler qu'aucune nuit n'est éternelle. Chaque jour offre une nouvelle chance, chaque printemps un renouveau. Si le bilan de ces dernières années peut paraître terne, il n'en demeure pas moins que l'avenir reste un champ ouvert, prêt à être semé d'espoirs et de projets.

Bellevilloises, Bellevillois, recevez nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite pour 2025. Que cette nouvelle année soit pour vous pleine d'opportunités, de projets et de moments de partage. Ensemble, bâtissons une commune plus solidaire, plus dynamique et plus résiliente, tournée vers un avenir meilleur.

Vos élus, **Samuel AMBROSIO,**
Laura JANDIN WETTER,
Cédric RENAUX,
Virginie FOURILLON,
Erwan COLSON



**Pizzeria
LA STORIA**

03.29.80.75.01

164 rue du Général de Gaulle
à Belleville sur Meuse, face à la Poste



Filien
La téléassistance ADMR

**Choisissez la
téléassistance
qui a du**

Tarifs et renseignements
03.29.86.77.77 clients@filien.com

NAISSANCES (À COMPTER DU 25.11.2023)

• BAYER Esme	25/11/2023 à SAVERNE (67)
• DIGARD Agathe	07/12/2022 à VERDUN (55)
• GHORAB Dahlia	02/01/2024 à VERDUN (55)
• DEJEAN Annalia	03/01/2024 à VERDUN (55)
• DAMBREVILLE Thaïs	08/01/2024 à BEZIERS (34)
• DENIZ Sema	26/01/2024 à VERDUN (55)
• GÉRODEL GUENNEC Mia	12/02/2024 à VERDUN (55)
• GILLET Alizée	23/02/2024 à VERDUN (55)
• LE MOULLEC Esmée	14/03/2024 à VERDUN (55)
• MIGON Maes	19/03/2024 à VERDUN (55)
• DRUOT Giulia	07/04/2024 à VERDUN (55)
• ALPHONSE PITA Lynaïa	19/04/2024 à VERDUN (55)
• MOUTAMA Jahion	24/04/2024 à VERDUN (55)
• CLauteaux HOLLARD Liwaï	13/04/2024 à VERDUN (55)
• VASSEUR Jade	13/05/2024 à VERDUN (55)
• PAYAN Neylan	21/05/2024 à VERDUN (55)
• FROGER Adèle	25/05/2024 à VERDUN (55)
• PAPILLIER Naël	29/05/2024 à VERDUN (55)
• de DREUILLE Côme	29/05/2024 à PARIS (14 ^e)
• OSMANI Amine	21/06/2024 à VERDUN (55)
• MACÉ Gabriel	30/06/2024 à VERDUN (55)
• HOOSE Emile	23/07/2024 à VERDUN (55)
• BANTQUIN Mattia	01/08/2024 à VERDUN (55)
• CELESTIN Tydiane	02/08/2024 à VERDUN (55)
• ABSIL eden	02/08/2024 à VERDUN (55)
• JANDIN-CAPAO Elisa	27/08/2024 à VERDUN (55)
• HUMBERT Amalya	05/09/2024 à VERDUN (55)
• DIANI DIETRICH Laiïa	24/09/2024 à VERDUN (55)
• MALARD Adèle	02/10/2024 à VERDUN (55)



Réalisé par Storyset © Freepik

MARIAGES

• MELA Laurent et SCHMITT Rachel	24/02/2024
• HERNANDEZ Ivana et JACQUET Laydie	13/04/2024
• BAYER Henri et BAYER Sabrina	29/06/2024
• LEMAUX Daniel et LEGUAYE Brigitte	12/07/2024
• HENRY Sébastien et GILSON Anaïs	24/08/2024
• BECQ Jean-François et ROSSI Nadine	24/08/2024
• PROTOY Stéphane et GEIREGAT Mélanie	18/09/2024
• COLMACHE Anthony et MASSIN Clotilde	21/09/2024



Réalisé par Pikisuperstar © Freepik

DÉCÈS (À COMPTER DU 14.11.2023)

- DEGOUY Micheline Vve SIDHOUM
- HUNEL René
- PIQUARD Claudin Vve FLORENTIN
- ZACHMAN Marie-Thérèse Vve DZIADOW
- WIRSUM Charles
- CHEVALLIER Roger
- BANDINI Martine épouse PERIN
- GRESSIER Marie-Claire Vve JARREAU
- VILLÉ André
- CHAMPAGNE Pierre
- LIBERT Pierre
- MARTIN Elisabeth épouse COLLET
- MANGEAT Raymonde Vve GUILLAUME
- MARTINATI Colette épouse SÉRAMOURE
- VALENTE Pietro
- LARGETEAU Sylvette Vve LAVANDIER
- MOUROT Léon
- GEORGES Aimé
- COUTURE Michèle épouse DURAND
- PERIN Thérèse épouse KIES

- 14/11/2023 à VERDUN (55)
- 01/12/2023 à BELLEVILLE-SUR-MEUSE (55)
- 10/12/2023 à BELLEVILLE-SUR-MEUSE (55)
- 13/12/2023 à VERDUN (55)
- 31/12/2023 à VERDUN (55)
- 01/01/2024 à VERDUN (55)
- 29/01/2024 à VERDUN (55)
- 03/02/2024 à VERDUN (55)
- 10/02/2024 à ARS-LAQUEENEXY (57)
- 09/03/2024 à VERDUN (55)
- 11/03/2024 à VERDUN (55)
- 02/04/2024 à BELLEVILLE-SUR-MEUSE (55)
- 01/04/2024 à VERDUN (55)
- 03/04/2024 à VERDUN (55)
- 15/05/2024 à VERDUN (55)
- 03/07/2024 à BELLEVILLE-SUR-MEUSE (55)
- 24/08/2024 à VERDUN (55)
- 25/08/2024 à VERDUN (55)
- 16/10/2024 à BELLEVILLE-SUR-MEUSE (55)
- 31/10/2024 à ATHIS-MONS (91)
- 11/11/2024 à VERDUN (55)
- 06/11/2024 à VERDUN (55)
- 11/11/2024 à VERDUN (55)



Réalisé par Freepik © Freepik



- > CARRELAGE - FAÏENCE
- > DALLES SUR PLOTS
- > LAMES ET DALLES PVC
- > À COLLER OU CLIPSER
- > SALLE DE BAINS CLÉ EN MAINS



ZA des Quinze Quarts à
BELLEVILLE SUR MEUSE
Tél. 03 29 84 17 09
contact@giletassociés.fr - www.gil-et-associés.com



- Maçonnerie générale
Neuf & rénovation
- Gros œuvre / Génie civil
- Aménagements extérieurs
- Assainissement / VRD
- Terrassement / Démolition

06 75 79 17 54

cma.bartak@gmail.com
55100 VERDUN

Installation • Maintenance • Dépannage

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE



LORR'ELEC

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

03 29 73 52 11

ZA du Wameau • 55430 BELLEVILLE

Fax 03 29 73 52 12

lorr-elec@orange.fr



16, Rue du Bataillon XII 20
55430 **BELLEVILLE/MEUSE**
03.29.84.34.00 - www.gldc.fr

Particuliers & Professionnels



iMOW®



Vente, Réparation, Pièces détachées

STIHL